

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P. 90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, FRANCK, KARENE,
KARIM, KÉVIN, MICHÈLE, NICOLAS,
NOLWENN, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 20

Arbitrage

Karène BOYER - 01 80 92 80 25

Discipline et Féminines

Nolwenn JEHAN - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements et Foot Animation

Alexandre OGGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Lundi 10 juillet 2017

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	3
COMMISSION CALENDRIER	3-4
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	4
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	4-5
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	5
COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES	6
RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 28 JUIN 2017	6-7
CRITERIUM FUTSAL U12/U13	8

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Service Civique

Le service civique, ce dispositif pour l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), connaît en 2017 un fort développement dans les associations et le secteur public, au bénéfice de l'intérêt général pour la nation.

Le secteur sportif est depuis plusieurs années très engagé en faveur de ce dispositif. Pour ces jeunes engagés, le service civique a, en effet, l'avantage de constituer un engagement valorisable tout au long de leur parcours : formation, emploi, bénévolat. Il est un levier important en matière d'insertion sociale et professionnelle. Pour les organismes agréés, le service civique permet de soutenir la dynamique des personnels ou bénévoles en place, de leur donner un nouveau souffle, notamment par le lien intergénérationnel. Il permet aussi de développer des actions innovantes.

Aussi, afin de poursuivre cette dynamique, ci joint une [fiche de promotion du service civique](#) avec des exemples de missions dans le secteur sportif.

Madame Richard (01 39 49 73 89), référente départementale du service civique, ainsi que Mme Grand-Chavin (01 39 49 74 02) sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



AGENDA 2016 / 2017

JUILLET



LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

FERMETURE DU DISTRICT

Le District sera fermé au public du :

Vendredi 21 juillet 2017 à 18h00

au

Jeudi 17 août 2017 à 9h00

Bonnes Vacances à toutes et à tous



Le District a besoin de vous !

**Pour renouveler nos équipes de bénévoles,
nous recherchons Hommes/Femmes
pour venir aider le District
dans ses nombreuses tâches.**

**Différentes missions vous seront confiées
selon vos aspirations,
en fonction de vos disponibilités.**

**DISCIPLINE • COMMUNICATION
ÉVÉNEMENTIEL • FOOT ANIMATION
VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF
ORGANISATION DES COMPÉTITIONS...**

envoyez un mail : administration@dyf78.fff.fr

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

A compter de la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « Mon Compte FFF ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION CALENDRIER

Commission restreinte du 3 juillet 2017

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 10 jours (5 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

APPELATION DES POULES

Dans un souci de cohérence et d'homogénéité, nous vous informons que les poules de District vont changer d'appellation, selon le modèle suivant :

- Excellence => Départemental 1 (D1)
- 1^{ère} division => Départemental 2 (D2)
- 2^{ème} division => Départemental 3 (D3)
- 3^{ème} division => Départemental 4 (D4)
- 4^{ème} division => Départemental 5 (D5)
- 5^{ème} division => Départemental 6 (D6)

COMPOSITION DES POULES

La composition des poules de chacune des catégories a été effectuée. Vous pourrez la consulter dès le 11 juillet [sur notre site à la rubrique championnats](#).

Modifications VETERANS

D3

La Commission prenant connaissance de la confirmation de la décision par la C.A.C.A.C., qui confirme le fait que MONTIGNY LE BX AS 12 a bien gagné sa rencontre contre VERNEUIL PORTUGAIS le 14 mai dernier.

Par conséquent, avec 62 points, MONTIGNY 12 finit 2^{ème} de la poule et est donc montant en D3 à la place d'EPONE USBS 11 qui reste donc en D4 la saison prochaine.

D4

La Commission prenant connaissance de la non reconduction de l'engagement de l'équipe VETERANS d'ACHERES BENFICA, désigne ROSNY CSM 12 comme montant supplémentaire en D4.

COURRIERS SENIORS

MESNIL LE ROI AS 1 & 2

Demande du club pour évoluer en poule B de la D4 et la poule C de la D5 pour son équipe 2.

La Commission vous informe que la répartition géographique des équipes a, par défaut, réparti votre équipe 1 en poule B, mais que cela n'était pas possible pour votre équipe 2.

HOUDANAISE REGION FC 1

Demande du club pour évoluer en poule B de la D3.

La Commission vous informe que la répartition géographique des équipes a, par défaut, réparti votre équipe en poule B.

VETERANS

HOUILLES AC 11

Demande du club pour évoluer en poule B de D2 la saison prochaine.

La Commission ne peut accéder à votre demande pour des raisons de contraintes géographiques.

POISSY CHI 11

Demande du club pour évoluer en poule B de la D3 la saison prochaine.

La Commission ne peut accéder à votre demande pour des raisons de contraintes géographiques.

ECQUEVILLY EFCE 11 & 12

Demande du club pour évoluer en poule A de la D4 et la poule B de la D5 pour son équipe 2.

La Commission vous informe que la répartition géographique des

équipes a, par défaut, réparti vos équipes dans les poules demandées.

VAUXOISE ES 11

Demande du club pour évoluer en poule B de la D4 la saison prochaine.

La Commission ne peut accéder à votre demande pour des raisons de contraintes géographiques.

BREVAL LONGNES FC 11

Demande du club pour évoluer en poule B de la D3 la saison prochaine.

La Commission ne peut accéder à votre demande pour des raisons de contraintes géographiques.

CDM

VILLEPREUX FC 5

Demande du club pour évoluer en poule C de la D2 la saison prochaine.

La Commission vous informe que la répartition géographique des équipes a, par défaut, réparti votre équipe en poule C.

U17

VIROFLAY USM 1

Demande du club pour évoluer en poule B de la D2 la saison prochaine.

La Commission vous informe que la répartition géographique des équipes a, par défaut, réparti votre équipe en poule B.

U15

SARTROUVILLE FC 1

Demande du club pour évoluer en poule B de la D2 la saison prochaine.

La Commission ne peut accéder à votre demande pour des raisons de contraintes géographiques.

INFORMATIONS CDPME

U19

D3

La Commission prenant connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs ne soient pas dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission sera vigilante sur cette division, concernant les équipes de MAGNANVILLE FC & GARGENVILLE STADE.

D4

La Commission prenant connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs ne soient pas dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission sera vigilante sur cette division, concernant les équipes d'ELANCOURT OSC & LA VERRIERE FC.

DEMANDES**CHAMBOURCY**

Demande du club de ne pas recevoir de rencontre le 17 septembre en raison d'une fermeture des installations.

La Cion prend note, transmet à la C.O.C.; il s'agira d'une journée de coupe à cette date.

ELANCOURT OSC

Demande du club de ne pas recevoir de rencontre le dimanche 24 septembre.

La Cion ne peut tenir compte de votre demande, en raison d'un nombre d'équipes trop important, qui occasionne forcément des rencontres à domicile pour respecter vos alternances. Transmet à la C.O.C..

TRIEL AC

Le club nous informe qu'à partir du 20 mai, ses installations ne seront plus disponibles et demande, dans la mesure du possible d'en tenir compte pour établir le calendrier.

La Cion prend note.

ST CYR LUSO

Demande du club de ne pas jouer le dimanche 10 septembre.

La Cion transmet à la C.O.C., il s'agira d'une journée de coupe à cette date.

VIROFLAY AM

Demande du club de ne pas recevoir de rencontre jusqu'au 31 octobre 2017.

La Cion ne peut tenir compte de votre demande, en raison d'un nombre de journée concernée trop important. Transmet à la C.O.C..

INFRACTIONS OBLIGATIONS**Rèf. Article 11 du Règlement Sportif D.Y.F.**

« L'engagement de l'équipe première du club pourra intervenir, sauf en Championnat de Division d'Excellence, sans que soient respectées les obligations précitées à condition que :

. il ne lui manque, par rapport à ses obligations, qu'1 seule équipe de jeunes,

. le club n'était pas, lors des 2 saisons précédentes, en infraction au regard de ses obligations en matière d'équipes de jeunes.»

**Pour le compte de la saison 2017/2018
1ère année d'infraction**

MANTES OLYMPIQUE FC 1

**RAPPEL
SENIORS**

Liste des clubs n'ayant pas retourné leurs engagements ni auprès de la Ligue, ni auprès du District.

580767 MANTES USC

FUTSAL

Liste des clubs engagés.

590245 ANDRESY FUTSAL
513864 CARRIERES SUR SEINE
529719 CHANTELOUP
522315 ECQUEVILLY ESC
550633 HERCULES FUTSAL (2 équipes)
542459 HOUDANAISE REGION
513620 GUYANCOURT-MAGNY
552332 MAISONS LAFFITTE
563895 MAUREPAS EF
527093 MONTESSON
518241 ROSNY SUR SEINE
582012 SAHRAOUI FUTSAL
581526 TRAPPES YVELINES FUTSAL
580962 LA TOILE
532138 LA VERRIERE

Liste des clubs NON engagés.

580789 CBPS 78
847997 JOUARS PONTCHARTRAIN
500634 RAMBOUILLET YVELINES

FOOT LOISIR

Liste des clubs engagés.

548862 ANDRESY
526858 BAILLY NOISY
513864 CARRIERES SUR SEINE
547666 CONFLANS PLM
527993 ETANG SAINT NOM (2 équipes)
525588 FEUCHEROLLES
552332 MAISONS LAFFITTE
852634 OVILLOISE (2 équipes)
542459 SARTROUVILLE

Liste des clubs NON engagés.

880747 APPY FC
653424 IN AS
551985 PORT MARLY

**COMMISSION DES STATUTS ET
RÈGLEMENTS**

Réunion restreinte du 4 juillet 2017

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 10 jours (5 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

MONTESSON US

Mail du 1er juillet 2017.

Tournoi U17 du 02.09.2017.

NON HOMOLOGUE

Merci de bien vouloir envoyer le règlement du tournoi.

**COMMISSION DE DISTRICT DE
L'ARBITRAGE**

Séance du 29 Juin 2017

Présents : MM. MEYER Christian (Président par intérim) LETOUZEY Patrice, DEBEAUPUIS Philippe, ZARKA Lotfi, ECLIMONT Guy,

Excusés : MM. JOUANNE Jean Pierre (Président), PELLAN Philippe,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 10 jours (5 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Mail de M. SIRVAIN Pascal du Club de BASSE SEINE EPÔNE MÉZIÈRES US, en date du 19 Juin 2017, demandant les conditions d'inscription aux cours d'arbitrage de la saison 2017/2018 ainsi que des renseignements sur le Statut de l'Arbitrage.

En ce qui concerne la formation, elle se déroule sur plusieurs modules nécessitant une parfaite compréhension des Lois du jeu et un examen théorique de validation faisant appel à des séquences vidéos présentant des phases de jeu devant être explicitées.

En ce qui concerne le Statut de l'Arbitrage, un arbitre démissionnant de son club devient arbitre indépendant pendant deux saisons et ne

pourra représenter un autre club qu'ensuite, sauf si le club quitté est son club formateur, il continuera à le couvrir 2 années.

Mail de M. BAKA Abdelhafid en date du 20 Juin 2017, arbitre DYF informant la Commission de son souhait d'intégrer le corps des arbitres du dimanche matin pour la saison 2017/2018. Pris note. La Commission ne peut accéder à votre demande dans l'immédiat. Vous voudrez bien faire parvenir un planning de vos disponibilités le dimanche après-midi. Votre situation sera réexaminée après la trêve de janvier.

Mail de M. PILLEMONT Stephan en date du 21 Juin 2017, arbitre DYF informant la Commission de sa candidature comme membre de la Commission de District de l'Arbitrage pour la saison 2017/2018. Pris note. La Commission d'arbitrage convoquera M. l'Arbitre dès le début de la saison 2017/2018

Mail de M. JOSEPH Jean Florian en date du 27 Juin 2017, arbitre DYF sollicitant de la Commission le retrait de ses points de malus. Pris note. La Commission informe M. l'Arbitre qu'elle a déjà statué sur sa demande, maintenant les 10 points infligés. Pour votre information, le retrait de cette pénalité ne vous aurait quand même pas permis d'accéder à la catégorie supérieure.

Mail de M. LE LOUARNE Loïc en date du 23 Juin 2017, informant la Commission de sa démission du corps arbitral. Pris note. La Commission remercie M. LE LOUARNE pour les services rendus à l'arbitrage Yvelinois. Transmis services administratifs du DYF et Commission du Statut de l'Arbitrage.

Mail de Mme BURAND CHAMPION Sandra en date du 26 Juin 2017, informant la Commission de l'arrêt définitif de l'arbitrage de son fils BURAND CHAMPION Yohan. Pris note. Transmis services administratifs et Commission du Statut de l'Arbitrage.

Mail de M. BAGHDADI Iliass en date du 26 Juin 2017, informant la Commission de District de l'Arbitrage de son souhait de reprendre l'arbitrage pour la saison 2017/2018 après une année sabbatique. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de Mlle LE DISSEZ Cindy en date du 27 Juin 2017, informant la Commission de District de l'Arbitrage de son souhait de démissionner de son club pour devenir arbitre indépendant et intégrer la catégorie des arbitres assistants, son emploi du temps sportif ne permettant plus d'arbitrer au centre le dimanche. Pris note. Vu les arguments invoqués, la Commission place Mlle LE DISSEZ Cindy dans la catégorie des assistants spécifiques pour la saison 2017/2018.

Mail de M. DE SOUSA Carlos en date du 28 Juin 2017, arbitre DYF sollicitant de la Commission le retrait de ses points de malus. Pris note. La Commission informe M. l'Arbitre qu'elle a déjà statué sur sa

demande, maintenant les points infligés. Pour votre information, le retrait de cette pénalité ne vous aurait quand même pas permis d'accéder à la catégorie supérieure.

Mail de M. GINISTY Romain en date du 29 Juin 2017, informant la Commission de sa démission du corps arbitral après une année sabbatique. Pris note. La Commission remercie M. GINISTY pour les services rendus à l'arbitrage Yvelinois. Transmis services administratifs du DYF et Commission du Statut de l'Arbitrage.

Mail de M. LENINGER Maxime en date du 29 Juin 2017, informant la Commission de sa démission du corps arbitral ainsi que de son rôle d'observateur suite à un changement professionnel. Pris note. La Commission remercie M. LENINGER Maxime pour les services rendus à l'arbitrage Yvelinois et lui souhaite toute la réussite espérée dans son nouveau poste. Transmis services administratifs du DYF et Commission du Statut de l'Arbitrage et Comité Directeur.

Mail de M. NIENG Idris en date du 29 Juin 2017, informant la Commission de sa démission du corps arbitral suite à un changement professionnel et sportif. Pris note. La Commission remercie M. NIENG pour les services rendus à l'arbitrage Yvelinois. Transmis services administratifs du DYF et Commission du Statut de l'Arbitrage.

Mail de M. MORTIER Doré en date du 29 Juin 2017, arbitre DYF informant la Commission de sa candidature comme observateur jeunes pour la saison 2017/2018 et de son souhait d'arbitrer le dimanche après-midi. Pris note. La Commission observera M. l'Arbitre sur une des premières rencontres de la saison 2017/2018 afin de le placer dans une catégorie du dimanche après-midi. La Commission a le regret de ne pouvoir accéder à votre demande en tant qu'observateur.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 3 juillet 2017

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 10 jours (5 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS FA 2017/2018

Pour consulter la liste des équipes que vous avez inscrites : [Cliquez ici](#)

Liste des clubs n'ayant toujours pas répondu

GUITRANCOURT ASF
JOUY EN JOSAS AS
MUREAUX OFC
PECQ US
SONCHAMP AS

Pour rappel, si vous n'engagez pas d'équipes avant la mi-juillet, vos équipes ne seront pas inscrites sur les dispositifs de début de saison, ou du Critérium Espoir U12-U13.

Critérium Espoir

BUC FOOT AO

La Commission prenant connaissance de la décision de la C.A.C.A.C., qui confirme la décision de la Commission FA de ne pas reconduire l'engagement du club sur le Critérium Espoir 2017/2018.

Par conséquent, les 2 équipes engagées, initialement prévue sur le Critérium Espoir, sont basculées sur le Critérium par année d'âge, sauf si le club fait une demande pour le Critérium sans distinction d'âge.

LIMAY ALJ

La Commission prenant connaissance de votre fiche d'engagement qui stipule un engagement sur le Critérium Espoir. Or, nous vous rappelons que la Commission a décidé de ne pas reconduire votre engagement sur ce dispositif pour la saison 2017/2018.

Par conséquent, les 2 équipes engagées, initialement prévue sur le Critérium Espoir, sont basculées sur le Critérium par année d'âge, sauf si le club fait une demande pour le Critérium sans distinction d'âge.

BILAN PLATEAUX

U6-U7

Pour consulter le bilan chiffré des plateaux U6-U7 de la saison : [Cliquez ici](#)

U8-U9

Pour consulter le bilan chiffré des plateaux U6-U7 de la saison : [Cliquez ici](#)

COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du 27 juin 2017

Président : M. P. GUILLEBAUX

Présents : MM. G. DACHEUX et C. MEYER

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Impossibilité d'engager les U12-U13 de BUC AO en Critérium Espoir en 2017-2018

Appel de BUC d'une décision de la Commission de la commission FA.

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme, Jugeant en appel,

Après audition de :

Monsieur S. PALMITESSA - Président

Monsieur G. DERVEN - Secrétaire

Considérant que le club du BUC AO conteste, par son appel, la décision rendue par la Commission du Football d'Animation ayant décidé d'exclure le club de BUC AO de la participation au Critérium U12-U13 pour la saison 2017-2018 :

CONSIDERANT QU'IL RESULTE DE L'AUDITION DE Messieurs PALMITESSA et DERVEN de BUC AO :

M. PALMITESSA dit que c'est par méconnaissance du règlement qu'il s'est inscrit sur les feuilles de match.

M. PALMITESSA affirme qu'il était le seul à pouvoir diriger ces équipes.

M. DERVEN reconnaît une erreur mais dit que ce sont les équipes qui vont en pâtir.

M. DERVEN dit que le club a essayé de jouer le jeu dans la bonne foi, il dit aussi que le Critérium espoir permet de limiter les départs des joueurs à l'extérieur.

M. PALMITESSA affirme que le club a fait de efforts pour de pourvoir de nombreux éducateurs diplômés.

A la question de savoir pourquoi M. PALMITESSA n'a pas tenu compte des alertes, il répond que la Commission FA n'a alerté le club qu'à la fin du Critérium et précise que c'est seulement sur 2 rencontres U12 que le club était en défaut.

CONSIDERANT QU'IL RESULTE DE L'ETUDE DU DOSSIER et après vérifications :

Note que le club de BUC a été en infraction aux dates suivantes :

▫ Le 4 Mars 2017 : Pénalité d'1 point : Absence d'éducateur non excusée (publié dans le journal DYF N° 1514 du 14 Mars 2017, qui précisait :

« Article 17 du Règlement de la compétition, Absence d'éducateur non excusée : -1 pt au classement, RENCONTRE DU 04/03/17

U12 Espoir : BUC FOOT AO 11

Etant donné que M. PALMITESSA était suspendu de T.F.O & T.C.O. à compter du 26/02/17, il ne pouvait donc officier en tant qu'éducateur sur la rencontre.

Rappel, cela vaut jusqu'à la fin de la décision en cours. »

Les 11 (plateau Festival Foot), 18 et 25 Mars 2017: Educateur inscrit sur la feuille de match en état de suspension (publié sur le journal DYFN° 1517 du 4 Avril 2017)

Le 1^{er} Avril 2017 : Educateur inscrit sur la feuille de match en état de suspension (match reporté du 21 janvier 2017).

Ce qui constitue donc 4 infractions sur la saison et non 5 comme précisé dans le PV 1527 de la Commission Football Animation.

EN CONCLUSION :

Le Comité d'Appel des Affaires Courantes constatant que le Club de BUC a été sanctionné de 4 points de malus conformément au règlement de la compétition.

Le Comité d'appel des Affaires courantes dit qu'au regard du règlement le Club de BUC AO ne peut donc prétendre s'engager dans le Critérium ESPOIR 2017-2018.

Article 17 du Règlement de la Compétition : « Au-delà de 2 points de malus par éducateur absent, le club concerné ne pourra être repris la saison suivante sur le Critérium. »

Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées,

Agissant en dernier ressort le Comité d'appel chargé des affaires courantes confirme la décision de la Commission Football Animation considérant que celle-ci a fait une juste application des règlements.

Débit : 63€ à BUC AO pour frais d'appel

COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 28 JUIN 2017

RELEVÉ DE DECISIONS

➤ INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a informé le Comité, notamment :

- ♦ des rendez-vous du C.R.I.B. (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles) :
 - . le 18/5, à HOUDAN, sur le thème : « Le rôle du trésorier et les ressources des associations »
 - . le 30/5, à ORGERUS, sur le thème : « Le service civique »
 - . le 1/6, à VERSAILLES, sur le thème : « La mutuelle obligatoire dans mon association »
 - . le 13/6, à ACHERES, sur le thème : « Démarches, fonctionnement et obligations juridiques pour la bonne gestion d'une association »
 - . le 15/6, à VERSAILLES, sur le thème « Bien préparer son contrôle U.R.S.S.A.F. (Note de frais, justificatifs, frais kilométriques, avantages en nature...) »
- ♦ des remises des Labels Jeunes de la saison 2015 / 2016
- ♦ de la Formation « Secrétaire, Correspondant et Salarié de Club », le 20/5, au siège du District
- ♦ du Congrès National de l'U.N.A.F., du 25 au 28/5, à POISSY
- ♦ de la Journée Nationale des Bénévoles, puis Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole et Finale de la Coupe de France, le 27/5, à PARIS
- ♦ du Rassemblement Régional U 6 F à U 13 F, à GOUSSAINVILLE (Val d'Oise)
- ♦ de la Finale Nationale du Festival Foot U 13, les 4 et 5/6, à CAPBRETON (Landes)
- ♦ de la Réunion d'information sur les conditions d'application du nouveau Règlement Disciplinaire et du nouveau Barème Disciplinaire, le 14/6, au siège de la F.F.F.
- ♦ de la Réunion plénière de la Commission Régionale Prévention, Médiation, Education (C.R.P.M.E.), avec la participation des Présidents des Commissions Départementales Prévention, Médiation, Education (C.D.P.M.E.), le 15/6, au siège de la Ligue
- ♦ de la Réunion de fin de saison des Arbitres, le 17/6, au siège du District
- ♦ des Finales Régionales du Challenge Francis Bleuet, (U 10 G), à CERGY-PONTOISE (Val d'Oise) et du Challenge Georges Boulogne (U 11 G), à MELUN (Seine-et-Marne), le 24/6
- ♦ de l'Assemblée Fédérale, le 24/6, à AMIENS
- ♦ Le document relatif à l'ensemble des modifications réglementaires

applicables à compter de la saison 2017 / 2018 sera diffusé très rapidement.

- ♦ du **Stage national des Présidents de Commission de District de l'Arbitrage**, le 25/6, au siège de la F.F.F.
- ♦ des **Réunions du Comité de Direction de la Ligue**, les 6 et 26/6

➤ **ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT, DU 10/6/2017, A JUZIERS**

Le Comité s'est réjoui de l'excellente tenue de cette Assemblée Générale et a renouvelé ses remerciements au JUZIERS F.C. et à M. le Maire de JUZIERS pour leur accueil. Un compte-rendu succinct de l'Assemblée Générale a été publié dès le 15/6 dans le N° 1 527 du journal numérique « Yvelines Football ».

➤ **JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ, LE 20/5, A MAUREPAS, JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS, LE 4/6, A CLAIREFONTAINE ET FINALES DES COUPES DES YVELINES, LE 18/6, A CROISSY-SUR-SEINE**

Après qu'ait été fait un compte-rendu du déroulement de ces manifestations, le Comité a remercié tous ceux qui, en participant à leur organisation, les rendent possibles et concourent à leur réussite. Il a en outre renouvelé ses vifs remerciements à l'A.S. MAUREPAS et à la Ville de MAUREPAS, ainsi qu'à l'U.S. CROISSY et à la Ville de CROISSY-SUR-SEINE.

Le Comité a également regretté le **comportement inadmissible de certains spectateurs** lors de la Finale U 19 et l'agression dont a été victime un des Arbitres-assistants, ce qui a évidemment conduit à l'arrêt du match. La Commission de Discipline statuera le 4/7.

➤ **CALENDRIER GENERAL DE LA SAISON 2017 / 2018**

Le Comité a adopté le calendrier général de la saison 2017 / 2018, qui est publié dans le N° 1 529 du journal numérique « Yvelines Football » du 29/6/2017.

➤ **COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2017 / 2018**

Après avoir pris acte des montées et descentes à l'issue de la saison 2016 / 2017, et sous réserve des homologations et procédures en cours, le Comité a homologué la composition des groupes de championnat pour la saison 2017 / 2018, qui sont publiés dans le N° 1 530 du journal numérique « Yvelines Football » de ce jour.

➤ **REUNIONS DE DEBUT DE SAISON**

Ont été fixées les dates suivantes :

. **Forum du District**
le samedi 2/9, au siège du District

. **Réunion de début de saison des Arbitres**
le samedi 9/9, à CLAIREFONTAINE

. **Rentrée des Commissaires**
le mardi 12/9, au siège du District

. **La réunion des Délégués du District**
le samedi 23/9, au siège du District

➤ **COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2017 / 2018**

Le Comité a procédé à la nomination de la plupart des Commissions du District, hors les organes disciplinaires, qui nommés pour 4 ans. Il a également nommé les Délégués du District et les Observateurs en Arbitrage.

➤ **L'ARBITRAGE**

Les **modifications au Règlement Intérieur de la Commission de District de l'Arbitrage**, telles qu'elles résultent de la décision du Comité de Direction de la Ligue du 6/6/2017 seront soumises au Comité de Direction lors de sa réunion du 30/8/2017. Il s'agit notamment du **contenu des tests physiques**, ce qui a été indiqué aux Arbitres lors de leur réunion de fin de saison et par courriel.

Par ailleurs, il a été noté avec satisfaction le succès de 3 Arbitres Yvelinois à l'examen fédéral au titre de Jeune Arbitre Fédéral, ainsi que la nomination d'un Arbitre Yvelinois en qualité Jeune Arbitre Ligue 1 Aspirant.

Enfin, a été évoqué le projet, en cours de mise en place, de la **création d'une classe Foot-Arbitrage** au Collège Jules Verne, aux MUREAUX.

➤ **CLASSEMENT DES ARBITRES A L'ISSUE DE LA SAISON 2016 / 2017**

Le Comité a adopté le classement des Arbitres Yvelinois à l'issue de la saison 2016 / 2017.

➤ **LA TECHNIQUE**

Il a été fait le point des diverses actions techniques qui se sont déroulées depuis la dernière réunion du Comité et des certifications prévues dans les prochains jours.

➤ **LES FINANCES**

Le Comité a pris acte de la liste des clubs restant débiteurs à l'égard du District, étant rappelé que la procédure de suspension a été engagée dans les conditions fixées par l'article 3.5 du Règlement Sportif du District. S'agissant des clubs dont certaines équipes évoluent en Championnats de Ligue, **il sera demandé au Comité de Direction de la Ligue** qu'à défaut de règlement du relevé District, **les équipes des clubs en cause soient suspendues de toutes compétitions officielles régionales.**

➤ **LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

Le Comité a décidé d'étendre le **recours à la Feuille de Match**

Informatisée au Critérium du Lundi Soir, au Championnat Futsal, aux Championnats Seniors Féminins à 11 et à 7, ainsi qu'au Critérium U 16 F à 7. Des formations seront programmées dans ce but.

Par ailleurs le Comité a pris acte du **Barème des sanctions applicables en cas de non-utilisation de la F.M.I.** tel qu'il a été adopté le 6/6 par le Comité de Direction de la Ligue.

➤ **LE BAREME DISCIPLINAIRE**

Le Barème Disciplinaire aggravé, tel qu'adopté le 26/6 par le Comité de Direction de la Ligue, **sera soumis au Comité de Direction lors de sa réunion du 30/8/2017.**

➤ **LE FOOTBALL FEMININ**

Les Règlements des Championnats Seniors Féminins à 11 et à 7 seront soumis au Comité de Direction lors de sa réunion du 30/8/2017. Il est acté que le Comité de Direction de la Ligue a décidé, le 26/6, de **ne pas autoriser la participation en compétitions Seniors Féminines des joueuses U 16 F** et de **n'y autoriser la participation des joueuses U 17 F et U 18 F que dans la limite globale de 5, et dans la limite de 3 joueuses U 17 F.**

➤ **LE CRITERIUM REGIONAL U 13**

Le Comité a pris acte du choix fait le choix fait par la Ligue des 9 clubs Yvelinois appelés à participer au Challenge Régional U 13 pour la saison 2017 / 2018.

➤ **ATTRIBUTION DE MEDAILLES DU DISTRICT**

Le Comité a décidé l'attribution, **au titre des Arbitres**, d'1 médaille d'Or, de 3 médailles d'Argent et de 5 médailles de Bronze. La liste des récipiendaires sera publiée dans le procès-verbal de la réunion du Comité.

➤ **ENTENTES**

Le Comité a donné son accord à la constitution d'un certain nombre d'ententes entre clubs, dans diverses catégories d'âge.

**Prochaine réunion du Comité de Direction :
le mercredi 30 août 2017**

Critérium U12/U13 Futsal

**Rejoignez le critérium U12/U13
FUTSAL
Pour la saison 2017/2018**



Le public concerné

**Garçons et Filles U12/U13
(mixte)**

Les objectifs

**Permettre d'élever le niveau technique
Former des joueurs polyvalents
Développer l'intelligence de jeu et la rapidité
d'exécution gestuelle**

Les conditions

Pas de frais d'engagement la première année

Pas de double licence exigée

Un membre de la Commission et un arbitre officiel à la charge du DYF sur la 1ère partie de saison

Choix du jour et des horaires

Possibilité de plusieurs matches sur une même ville

Poules géographiques



CONTACT :

Karim CHOUIKA

01 80 92 80 20

administration@dyf78.fff.fr